



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
PRÈS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À GENÈVE

Genève, le 25 novembre 1997

9-11, rue de Varembe
Case postale 194
1211 Genève 20
Téléphone 022 / 749 24 24
Téléfax 022 / 733 79 85

190.0sd-AEM/CMA

- Mme Nicole Malcotti
Présidente de l'USCG
 - M. Claude Reymond
Secrétaire de l'USCG
- 6, Terreaux-du-Temple
1201 GENEVE

20-107

Concerne : Directives sur les domestiques

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire,

Suite aux différents entretiens que nous avons eus avec vous et plus particulièrement à notre rencontre du 20 janvier dernier, je suis enfin en mesure de vous présenter ci-joint le texte du projet définitif de la nouvelle Directive sur l'engagement des domestiques privés par des membres des missions permanentes à Genève.

Cette Directive, qui est le fruit d'une longue collaboration, sous l'égide de la Mission suisse, entre le Département fédéral des affaires étrangères et d'autres départements fédéraux ainsi que des autorités cantonales, tient compte dans toute la mesure du possible et dans le cadre des lois suisses et du droit international, des nombreuses indications et préoccupations que nous avons reçues de votre syndicat.

Comme convenu par téléphone, nous nous rencontrerons, sous la présidence de l'Ambassadeur Gyger, le mardi 2 décembre 1997 à 14h00, dans les bureaux de la Mission, afin de répondre à toute question ou remarque que pourrait susciter ce texte, que nous aimerions mettre en vigueur dans les plus brefs délais.

Je profite de cette occasion pour vous remercier une fois encore de votre précieuse collaboration et vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division Etat hôte

Christian Dunant
Ambassadeur

Annexe: Directive